

21 rue Rabelais 41100 Vendôme Tél. : 02 54 67 00 37

www.atexa.fr

Courriel: contact@atexa.fr SIRET 421 706 383 00021 Etude Prototype Programmation Circuits Imprimés

# **FACTURE**

Adresse de livraison/facturation : LERUSTE Régis

1 impasse du Languernais 44350 SAINT MOLF

N° commande : par courriel du 06/05/2024

N° facture : 04739 Code client : LERUSTE

Date de commande : 06/05/2024 Date de facture : 15/07/2024 Mode de paiement : Virement

Désignation : Quantité : PU : PT :

Routage + fourniture PCB

Suivant mon offre du 5 mai 2024 1 175.00 € 175.00 €

Total: **175.00 €** 

Acompte 1 52.50 € 52.50 €

Total à payer : 122.50 €

Date limite de règlement : 24 juillet 2024

#### Conditions Générales de Vente

#### Définition

Produits ou prestations : Tous services liés à l'étude d'un système électronique (schémas, plans, notices, typons, programmes pour composants programmables, programmes informatiques, prototypes, conseils, ...).

#### Conditions générales

Les conditions de vente ne sont pas modifiables, sauf avis écrit contraire.

## Devis de réalisation

Mes devis sont valables, sauf mention contraire, 3 semaines à partir de la date de création.

#### Driv

La TVA n'est pas applicable à mes prix, art. 293B du CGI. Le prix des prestations ne comprend pas (sauf mention contraire) les coûts de transport et de l'exécution d'instructions spéciales que vous pourriez donner.

Aucun minimum de facturation n'est imposé (sauf pour la réalisation de circuit imprimé et le service de dessoudage).

Les factures sont émises en un exemplaire (en plusieurs sur demande).

## Cahier des charges / devis

Une fois le cahier des charges précis en ma possession, un devis (ou une estimation dans un premier temps) vous sera adressé dans les plus bref délais (en général sous 48 heures) afin que vous puissiez prendre votre décision.

Aucun contrat n'est conclu entre nous avant l'envoi du devis et votre acceptation des conditions de réalisations indiquées sur celui-ci.

#### Condition de paiement

Après acceptation de votre part des conditions de réalisation et sauf dispositions contraires, le début de la réalisation ne pourra commencer qu'à la réception de l'acompte dont le montant sera précisé dans le devis. Le règlement se fera par chèque ou virement. Un paiement par lettre de change est possible mais prévoir un forfait de 25 Euros pour couvrir les frais liés à l'encaissement.

Les prorogations d'échéances ne pourront être accordées qu'à titre exceptionnel et entraîneront automatiquement la perception d'agios équivalents à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, ainsi que le remboursement des frais que j'aurais à supporter.

## Modifications du cahier des charges

Les modifications en cours de réalisation du cahier des charges devront être notifiées obligatoirement par écrit. Suite à ces modifications, je pourrais décider d'un ajustement du délai et/ou du coût. La valeur de ces ajustements est fonction de la complexité des modifications demandées et de l'avancement des travaux.

#### Rupture du contrat

La modification du cahier des charges pourra entraîner la rupture du contrat si j'estime que les modifications à effectuer sortent de mes compétences ou de mes possibilités matérielles (ex : Outils de conceptions) ou immatériels (ex : Temps). Cette rupture n'ouvrira droit à aucun remboursement des sommes versées. De même, si vous décidez de rompre le contrat, aucun remboursement des sommes versées n'est possible.

## Frais de livraison

Au cas où une partie du produit ne pourrait être fournit dans son intégralité, les frais de livraison seront facturés qu'une seule fois. Le solde sera livré franco de port dans les plus brefs délais.

## Conformités, copyrights et brevets

Si le produit à concevoir doit répondre à certaines normes, les textes de ces normes devront être fournit avec le cahier des charges.

Ce sera à vous de vous assurer (par une homologation par exemple) que la prestation fournit répond bien aux normes demandées.

De même c'est à vous qu'incombe la responsabilité de vérifier que votre demande ne constitue pas la contrefaçon d'aucun brevet, dessin, modèle, droit d'auteur (copyright) et autre droit de tiers.

Je n'assumerais en aucun cas et d'aucune manière une responsabilité à ces niveaux.

## Performance

Je ne serais être tenu pour responsable si le produit a été utilisé dans des conditions non prévues par le cahier des charges ou si le produit a subit des modifications quelconques.

# Cas de force majeure

Je ne pourrais être tenu responsable de retard ou de défaut dans l'exécution (tout ou partie) d'un contrat, si l'exécution est rendue impossible, limitée ou empêchée par toute cause ou circonstance échappant à mon contrôle.

# Responsabilité

Vous êtes responsable de l'adéquation du produit fournit à l'application que vous projetez d'en faire. Tout est fait pour que le produit fournit soit conforme à votre demande et aux informations reçues. Toutefois, je décline toutes responsabilités pour les pertes et préjudices qui découleraient d'erreurs dans les informations reçues.

Je décline également toute responsabilité pour manque à gagner, pertes ou préjudices indirects découlant d'une cause quelconque.

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, ma responsabilité éventuelle sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client.

## Garantie

La garantie d'une année ne couvre que la remise en conformité au cahier des charges d'un produit si celle-ci découle uniquement d'une erreur de ma part. La garantie ne s'étendra pas au delà de la limite des sommes versées.

En aucun cas, la garantie ne s'applique si vous avez utilisé le produit dans des conditions non spécifiées ou si vous avez modifié le produit.

# Délais

Je ferais tout pour respecter les dates de livraisons, mais je décline toute responsabilité dans le cas contraire.

## Publicité

Sauf mention contraire dans le devis, je me réserve le droit d'utiliser une photo (ou plusieurs) du prototype et/ou votre nom de société afin de l'inclure sur mon site Internet : http://www.atexa.fr. Le cas échéant, les photos seront précédées d'une mention de propriété.

# Propriété intellectuelle des prestations

Si vous souhaitez acheter les droits sur les schémas, plans et programmes, c'est parfaitement possible. Dans ce cas, au paiement complet de la prestation, ceux-ci vous seront expédiés et deviennent donc votre propriété exclusive (un contrat de confidentialité pourra m'être adressé).

Si vous ne souhaitez pas acquérir les droits (notamment les programmes), ceux-ci restent ma propriété exclusive (j'en dispose donc comme je l'entends).

## Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des biens (matériels, plans, programmes, droits) vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix.

En cas de litige ou de contestation de l'acheteur, aucune compensation, de tout ordre, ne peut remettre en cause la clause de réserve de propriété.

Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert à l'acheteur dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

En application de la loi n°90.335 su 12 mai 1980, les biens (matériels, plans, programmes, droits) vendus demeurent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix (clauses de propriété).

## Transports

La livraison se fera à l'adresse indiquée par vos soins.

Je suis libre de faire effectuer la livraison (sauf accord spécifique) par le moyen de transport qui me semble le plus adéquate. Le matériel (prototypes notamment) voyage aux risques et périls du destinataire qui veillera, lors de la livraison à vérifier le contenu du colis en présence du

Le matériel (prototypes notamment) voyage aux risques et perils du destinataire qui veillera, lors de la livraison à vérifier le contenu du colis en présence du livreur et à faire constater les avaries. En cas d'avaries, il convient de noter la nature exacte des dommages sur le bon de transport, puis de les confirmer au transporteur par lettre recommandée dans les trois jours suivant la livraison. Les réserves de principe, telles que sous réserve de déballage n'ont aucune valeur juridique. La non application de ces clauses engage la seule responsabilité du destinataire et interdit tout recours.